ROUBAIX

POUR LES EMPLOYÉS

La question des Congés

Avec l'été, la question des congés est revenue sur le tapis et fait l'objet de bien des conversations dans le monde des employés qui attendent depuis si longtemps ce que certains appellent volontiers une réforme, mais que nous appellerons plus simplement une modeste satisfaction, facile à leur accorder si on veut y mettre un peu de bonne volonté. Et il nous est agréable de constater, que si la réforme en question n'est pas encore décidée officiellement par tous les patrons, du moins un certain nombre de ceux-ci vont-ils, dès cette année, imiter les chefs de maison qui depuis longtemps et — disons-le pour louange — sans que leur personnel ait eu à le solliciter, accordaient à leurs employés des congés annuels, ou permettaient leurs établissements le samedi à partir de midi pendant toute la bonne saison.

La question est mûre, et nous croyons pouvoir affirmer qu'elle ne rencontre plus aucune opposition. Le syndicat des employés en a référé à tous les syndicats patronaux, et tous, à ce qu'on nous assure, se sont montrés partisans du congé ou des vacances à accorder aux employés. Il ne différera donc qu'à vis que le moyen de mettre cette réforme en pratique, mais sont d'ac-bord sur le fond, et alors, il nous semble, ainsi que nous le disions en commençant, qu'avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, il serait bien facile d'obtenir les petite année aux employés la petite satisfaction qu'ils réclament si justement et de façon aussi pacifique que diplomatique. Car, si le syndicat des employés a d'une façon générale, appelé la bienveillante sollicitude des patrons sur la question des congés, il n'a en aucune façon posé d'ultimatum, et s'est borné à transmettre courtoisement, respectueusement, une demande aux intéressés, aux patrons; et si le syndicat des employés ne représente pas, à proprement parler, la totalité des employés de Roubaix-Tourcoing, on peut dire qu'en cette affaire, il a manifesté les désirs de tous.

Le véritable désir des employés serait d'avoir chaque année, sans toucher aux fêtes légales, un congé minimum de huit jours consécutifs, et bien entendu — chose indiscutable — sans aucune retenue sur leurs salaires; mais si l'application de ce système est relativement très facile et ne gênerait en rien la bonne marche des affaires dans certains commerces de notre industrie, elle rencontrerait par contre bien des difficultés dans d'autres branches où pour certaines comptoirs spéciaux. Quoi qu'il en soit, rien n'empêche les chefs de maison, que ce système ne gêne pas de le mettre immédiatement en application, et point n'est besoin qu'ils attendent qu'un de leurs voisins ou de leurs confrères accomplisse une bonne action pour l'imiter; un grand nombre de certaines de nos grandes maisons qui n'ont jamais cessé les réformes et n'en ont pas moins prospéré pour cela, entraînerait les hésitants et le congé annuel aux employés serait bientôt accordé par tous. Mais en attendant que les syndicats se soient mis d'accord, il y aurait à obtenir un moyen bien simple — du moins pour les grands magasins, le négoce et les maisons de vente — d'accorder de suite un commencement de satisfaction aux employés : ce serait, comme certains le font déjà de rester ouvert ce qui se fait dans d'autres villes, de fermer le samedi à midi jusqu'au lundi, et à partir du 1er juillet jusqu'au premier dimanche de septembre. Cette façon de faire permettrait aux employés d'aller pendant tout l'été rejoindre leur famille en campagne, ou du moins de pass